

# MAL RECYCLER NUIT GRAVEMENT À L'ENVIRONNEMENT





**CONSERVER INUTILEMENT,  
JETER OU METTRE À LA FERRAILLE  
VOS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES  
N'EST PAS LA BONNE SOLUTION.  
FAITES APPEL À RÉCYLUM !**

**Découvrez** un nouveau service gratuit financé par les fabricants adhérant à Réylum pour recycler efficacement vos lampes et équipements électriques.

# POURQUOI RECYCLER VOS ÉQUIPEMENTS EN LES CONFIAANT À RÉCYLUM ?



- **Pour préserver les ressources naturelles.** Ils sont composés majoritairement de matières recyclables (métaux, plastiques, verre...).



- **Pour neutraliser les risques de pollution.** Ils contiennent souvent des composants potentiellement polluants (cartes électroniques, batteries, écrans, condensateurs, plastiques à retardateur de flamme bromés, mercure...) nécessitant un traitement approprié.



- **Pour votre sécurité juridique.** La loi vous rend indéfiniment responsable du bon recyclage de vos déchets. En les confiant à Récyllum, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer le recyclage des équipements électriques, vous êtes dégagé de toute responsabilité (cf. art. R.541-45 du code de l'environnement).



- **Pour réduire vos coûts de gestion des déchets.** Récyllum assure dans certaines conditions l'enlèvement et le recyclage gratuits de vos équipements.



- **Pour créer des emplois.** Les activités liées au recyclage sont créatrices d'emplois de proximité.

# TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET LEUR

## BÂTIMENT



## RECHERCHE



# S ACCESSOIRES CONCERNÉS



## INDUSTRIE



## MÉDICAL



# UNE SOLUTION DE COLLECTE ADAPTÉE À CHAQUE DÉTENTEUR

Que vous soyez dans le **secteur du bâtiment, de l'industrie, de la recherche ou du médical**, Récylum vous apporte une réponse simple et adaptée pour l'évacuation de vos lampes et équipements électriques :

- **Mise à disposition gratuite de conteneurs** et enlèvements réguliers à la demande par extranet où vous retrouvez tout l'historique des mouvements avec certificats de recyclage.



Équipements  
de grande taille



Équipements  
de taille moyenne à petite



Équipements  
souillés / coulants



Tubes fluorescents (néons)  
/ lampes



- **Évacuation gratuite** d'équipements encombrants.
- **Apport gratuit** chez un de nos partenaires de collecte.
- **Enlèvement par un partenaire de Récylum** lors d'une intervention dans vos locaux (opérateur de maintenance, collecteur de déchets...).

Modalités d'enlèvement sur  
[www.recylum.com](http://www.recylum.com)

# FILIÈRE DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE

## DÉTENTEURS PROFESSIONNELS

Secteurs du bâtiment, de l'industrie, de la recherche  
et du médical.

Enlèvement sur site

OU



Récylum

## PARTENAIRES DE COLLECTE

Déchèterie professionnelle, collecteur de  
déchets, opérateur de maintenance,  
SAV fabricant...



Récylum



RECYCLAGE/VALORISATION  
DES MATIÈRES

Récylum suit en temps réel chaque lot de déchets et audite régulièrement  
les prestataires spécialisés de collecte et de recyclage qu'il sélectionne.

# RÉCYLUM, VOTRE PARTENAIRE POUR LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DE VOS ÉQUIPEMENTS

**Récyllum n'est pas un prestataire de service, mais un éco-organisme agréé par arrêté ministériel\*** pour organiser en France le recyclage des lampes usagées et des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels (DEEE Pro), du bâtiment, de l'industrie, de la recherche et du médical.

**Récyllum est un organisme à but non lucratif** financé par les producteurs d'équipements pour remplir une mission d'intérêt général relative aux lampes et aux DEEE Pro :

- Informer les détenteurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux de leur recyclage.
- Organiser leur collecte sur l'ensemble du territoire national (DOM/COM compris).
- Les faire recycler dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé des personnes.
- Assurer la traçabilité des flux collectés jusqu'à leur complet recyclage.

**N.B. le partenariat avec Récyllum ne relève pas du code des marchés publics.**

\* cf. art. R.543-172 et suivants du code de l'environnement

